

Commune de LESCHES
Département de Seine et Marne
Arrondissement de Torcy
Canton de Lagny-sur-Marne



ARRETE MUNICIPAL N°2026-27

**PORTANT sur L'AUTORISATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION DE CAMIONS DE + 9T POUR LES
TRAJETS D'ENGINS DE CHANTIER ET DE CAMIONS
(ENTREPRISE PIAN)**

Le maire de la commune de Lesches,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants, relatifs aux pouvoirs de police de la circulation et du stationnement du Maire,

Vu les articles R 411-8 et R 411-25 du code de la route,

Considérant que l'autorité municipale fixe la réglementation de stationnement et de circulation sur les voies communales ;

Considérant la demande de dérogation pour la circulation d'engins de chantiers et de camions plus de 9 tonnes par les entreprises PIAN représentée par M. Brice PASTCHINSKY dans le cadre de travaux,

Considérant l'interdiction de circulation au plus de 9 tonnes,

ARRETE

Article 1 La circulation des véhicules dont le poids total en charge est supérieur à 9 tonnes sont autorisés du 8 juin 2026 à partir de 7 heures jusqu'au 8 septembre 2026 à 18 heures.

Article 2 Cette autorisation est accordée à la l'entreprise PIAN.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ESBLY,
- ARD de Meaux/Villenois 1 rue des Raguins 77124 VILLENOY,
- Entreprise PIAN, 6/8 rue Victor Baltard, Z-I de la Motte, 77410 CLAYE SOUILLY.

Fait à Lesches, le 29/05/2026
Le Maire, Nicolas LECLERE.

